

Bureau

- 1 président, qui anime les discussions (sauf conflit d'intérêt)
- 1 secrétaire scientifique, qui rédige des comptes-rendus des sessions, prend note des débats et planifie les sessions
- 3 autres membres

Le bureau prépare les travaux de la section avant chaque session et jury (p. ex., affectation des rapporteurs)

Rôle de la section

- **Indépendant du CNRS** et de ses instituts
- Évaluation scientifique et suivi de carrière des chercheurs CNRS (ou candidats à rejoindre le CNRS) de la section
- Évaluation scientifique des structures de recherche CNRS dans le domaine de la section
- Composante du **Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)**, avec le Conseil scientifique, les Conseils scientifiques des Instituts du CNRS, les Commissions interdisciplinaires et les autres Sections
- Rôle national qui dépasse parfois le CNRS, notamment via le rapport de conjoncture
- **Presque toujours** : rôle **purement consultatif**, nos avis ne sont pas nécessairement suivis par le CNRS (mais le sont souvent)
- **Exception** : la section se réunit en jury d'admissibilité pour les concours CNRS et décide d'une liste de candidats admissibles

Plan

La section

Critères et recommandations

Activités

Évaluation des chercheurs

Évaluation des structures

Promotions

Concours

Divers

Fonctionnement interne

Questions ?

Critères de la section

- La section a défini en début de mandature une liste de critères utilisés pour l'évaluation scientifique des dossiers
- Voir <https://cn6.fr/documents/criteres.pdf>
- Ces critères sont mis à jour occasionnellement pour préciser certains points
- Lecture fortement recommandée aux personnes concernées (chercheurs de la section, candidats aux concours)

Principes généraux

- Aucun critère n'est absolument indispensable, sauf la production scientifique
- Attachement à la parité et à l'évaluation **non-discriminatoire**
- Possibilité de prise en compte des **spécificités** des situations de chaque personne (handicap, maladies de longue durée, situation familiale, positionnement éthique) ayant un impact sur leur activité, si elles sont mis à connaissance de la section (mais bien sûr pas d'obligation de communiquer ces éléments)

Production scientifique : Publications

- Les publications dans des actes de conférence ou revues avec relecture par les pairs restent la principale manière de diffuser sa recherche
- Évaluation **qualitative**, pas quantitative (pas de bibliométrie !)
- Éléments pris en compte : originalité, intérêt, difficulté, étendue des travaux ; qualité des revues et conférences ; contributions en cas de co-auteurs ; etc.
- Prise en compte de stratégie de publication si expliquée : éviter des conférences lointaines, des publications dans certains journaux avec politique de publication non-vertueuse, etc.

Rayonnement scientifique

- Invitation à des conférences, écoles internationales ou séminaires prestigieux
- Participation aux comités de programme et comités éditoriaux
- Participation aux jurys de thèse, notamment à l'étranger
- Prix et distinctions
- Expertises scientifiques
- Projets prestigieux (p. ex., ERC)

Collaborations

- Collaboration scientifiques
- Mise en œuvre de projets de recherche
- Participation à des projets collaboratifs locaux, nationaux, internationaux
- Participation à des projets pluri-, inter-, trans-disciplinaires

Administration de la recherche (charges majeures)

- participation à des instances nationales de conseil et d'évaluation (CNU, CoNRS, CE Inria)
- direction d'un laboratoire, d'un GdR, d'une association scientifique nationale ou internationale
- direction d'une structure locale majeure (type Labex)
- responsabilité d'un projet européen multi-sites
- vice-présidence d'une université

Administration de la recherche (charges mineures)

- direction d'une équipe de recherche
- responsabilité d'un projet ANR multi-sites
- responsabilité de contrats institutionnels, de contrats industriels
- participation aux instances représentatives des universités
- participation aux comités d'évaluation (ANR, Hcéres...)
- participation à des jurys de recrutements, comités de sélection

Encadrement, enseignement

Encadrement de doctorants ou post-doctorants : travail réalisé, co-encadrement, suivi des doctorants ou post-doctorants, durée de thèse, appréciation des travaux par la communauté, etc.

Enseignements : pris en compte, dans la mesure de leurs apports scientifiques

Transfert, médiation

- Efforts de **diffusion dans la société** des travaux de recherche
- Partenariat ou contrat industriel (nature, objet, durée, réalisations) ; en particulier, partenariats CIFRE
- Efforts de médiation (revues grand public, interventions dans les médias, participation à des événements grands publics, etc.)

Mobilité

- Mobilité géographique et thématique valorisée
- Avoir fait une mobilité au moins une fois dans sa carrière est considéré comme très important pour un recrutement DR2

Projet de recherche

- Pour les évaluations à vague, les recrutements, les promotions
- **Critères** : Pertinence, importance, originalité, faisabilité, position dans le contexte local, national, international

Présentation des dossiers

- Accessibles à un informaticien non-spécialiste de votre domaine (en particulier, mise en contexte indispensable)
- Évaluation qualitative plutôt que quantitative : mieux vaut décrire en détail l'importance de quelques publications représentatives que de fournir une longue liste brute
- Donner plus d'importance aux travaux récents (p. ex., pour les demandes de promotions, depuis la dernière promotion)
- Dossier suffisamment long pour inclure les éléments importants, suffisamment concis pour pouvoir être lu en entier par un rapporteur
- Par exemple : CV et informations factuelles ; 6-7 pages de présentation des travaux (dont mise en contexte) ; 4 pages de projet scientifique (+ informations d'intégration en cas de recrutement ou mobilité)

Plan

La section

Critères et recommandations

Activités

Évaluation des chercheurs

Évaluation des structures

Promotions

Concours

Divers

Fonctionnement interne

Questions ?

Évaluation à mi-vague

- Tous les 5 ans ; dossiers préparés par les chercheurs pour la rentrée, examinés à l'automne
- Description de l'activité des 2.5 dernières années mais pas (nécessairement) du projet
- La section se prononce et émet :
 - Avis favorable** (95% des cas) tout est ok
 - Avis différé** (rare) il manque des éléments pour se prononcer, des compléments sont demandés
 - Avis réservé** (rare) des réserves sur l'activité d'un chercheur
 - Avis d'alerte** (très rare) la section s'alarme de l'activité du chercheur, qui n'est pas à la hauteur de ce qui est attendu – fait suite en général à un avis réservé
- Un rapport (détaillé) est transmis aux chercheurs, avec l'avis général, parfois des recommandations, et un résumé de la lecture du dossier par la section

Évaluation à vague

- Tous les 5 ans en alternance avec les évaluations à mi-vague ; dossiers préparés par les chercheurs pour le début d'année civile, examinés au printemps
- Comme pour les rapports à mi-vague, la **qualité de rédaction** est importante : un rapport mieux rédigé est un rapport que nous pouvons mieux comprendre, analyser
- Normalement, l'année qui suit l'évaluation Hcéres du labo, examen conjoint des chercheurs et de leurs unités
- Pareil que l'évaluation à mi-vague sauf que :
 - ça concerne l'activité des 5 dernières années
 - un projet est attendu (et évalué)
- Mêmes avis et formes de rapports que pour les évaluations à mi-vague
- 2023 : pas d'évaluations à vague (recalage avec les vagues d'évaluation Hcéres), décalées d'un an

Suivi post-évaluation

- Les chercheurs ayant obtenu un avis réservé ou un avis d'alerte passent en *suivi post-évaluation*, qui prévoit des entretiens réguliers avec les RH de la délégation régionale et l'institut (et parfois le président de la section)
- La section peut coupler ce suivi d'entretiens informels avec le chercheur si souhaité (et les chercheurs sont encouragés à communiquer avec nous)
- Pas une sanction ! C'est censé être une aide pour la reprise d'activité, pour échanger sur les conditions de travail, etc.
- Le suivi post-évaluation est relâché après un premier avis favorable, et interrompu après deux avis favorables

Insuffisance professionnelle

- Après un avis d'alerte, la direction du CNRS peut demander à la section de se prononcer par un vote formel sur une insuffisance professionnelle (extrêmement rare)
- En cas de vote d'insuffisance professionnelle par la section, et après avis (obligatoire) de la commission administrative paritaire, la direction du CNRS peut prononcer un licenciement (pas automatique)

Demandes de délégations (EC)

- Examen chaque année (avec calendrier très court) des demandes de délégation d'enseignants-chercheurs au CNRS
- **Priorités majeures affichées par l'INS2I** : DU (demi), préparation de projets européens (dont ERC), mobilité internationale dans un cadre CNRS (projet CNRS ou IRL), reprise d'activité après congé long (dont maternité)
- **Autres éléments valorisés** : autres mobilités, projet scientifique, charges administratives lourdes, pas de délégations ou décharges récentes, projet de soutenance d'HdR
- Faible nombre de demandes au vu du nombre d'EC en informatique : 47 en 2022, 53 en 2023. . .
- Proportion importante de demandes accordées
- Avis de la section malheureusement **un peu marginal** sur la décision finale : négociation entre le CNRS et les différents sites universitaires

Et aussi . . .

- Demandes ou renouvellement d'éméritat
- Demandes de changements de section
- Demandes de co-évaluations par une autre section ou CID, ou co-évaluation par la section 6 des chercheurs d'une autre section
- Détachement dans le corps des CR ou DR d'un fonctionnaire d'un autre corps

Mais pas consultée pour . . .

- Demandes de délégation, de disponibilité, de mise à disposition, de détachement, de démission des chercheurs de la section
- Décisions d'affectation des lauréats au concours
- Changements de laboratoire
- Aspects RH : départ en retraite, mi-temps, congés maladie longue durée, aménagements handicap

Plan

La section

Critères et recommandations

Activités

Évaluation des chercheurs

Évaluation des structures

Promotions

Concours

Divers

Fonctionnement interne

Questions ?

Comités Hcéres

- La section est représentée par un de ses membres dans les comités Hcéres pour les laboratoires CNRS relevant principalement de la section (en général, une seule section représentée, parfois deux)
- Important pour nous pour se rendre compte de la vie du labo, pour évaluer l'importance qu'a le CNRS dans le labo, pour mieux comprendre comment sont intégrés les chercheurs CNRS
- Mais cela ne vaut pas dire approbation du processus complet d'évaluation de l'Hcéres – déconnexion parfois entre nos critères et ceux de l'Hcéres

Avis sur (le renouvellement de) l'association au CNRS

- Après l'évaluation Hcéres, la section se prononce sur la pertinence du renouvellement ou de la nouvelle association au CNRS d'un laboratoire
- Examen du document d'auto-évaluation Hcéres, d'un document décrivant le projet, du rapport du comité Hcéres (facilité par notre participation aux comités)
- Audition du DU proposé pour la nouvelle mandature, éventuellement de l'ancien DU
- Pas de nouvelle association au CNRS de laboratoire en section 6 ces dernières années. . .
- Le CNRS n'est pas tenu de suivre l'avis de la section

Création ou renouvellement de GDR

- Le CNRS demande l'avis de la section sur les propositions de création ou de renouvellement de GDR
- Audition possible des porteurs du GDR
- Évaluation du bilan et du projet

Changement de direction

- Examen des propositions de changement de DU, de DU adjoint
- Vérification de l'accord du conseil de labo, des autres tutelles
- Cohérence du profil proposé avec le labo
- Souvent une formalité

Plan

La section

Critères et recommandations

Activités

Évaluation des chercheurs

Évaluation des structures

Promotions

Concours

Divers

Fonctionnement interne

Questions ?

CRCN → CRHC

- Ancienneté : importance significative
- Mais l'ensemble de l'activité du chercheur est évalué
- Manque souvent de candidats, en particulier parmi les chercheurs aux échelons 9 et 10 (ok en 2022)
- Indépendant des candidatures DR2 : possible de candidater et d'être recruté DR2 indépendamment du statut CRCN/CRHC

CRHC → CRHC Échelon exceptionnel

- Nouveau en 2022
- Critères similaires aux promotions CRHC
- Pour des CRHC arrivés à l'échelon 7 (dernier hors échelon exceptionnel) de la grille CRHC

DR2 → DR1

- En plus de l'activité scientifique pure (importante), les contributions à la société (charges administratives, encadrement, médiations, transfert, etc.) ont un poids significatif
- Peu de places ; mais aussi beaucoup de non-candidatures de DR2 promouvables

DR1 → DRCE1

- Similaire aux promotions DR1, mais exigences d'un niveau supérieure
- Très peu de places, mais ça s'améliore, avec la fin du taux maximal de DRCE (décret de 2022)

DRCE1 → DRCE2

- Critères similaires que pour les promotions DRCE1
- Moins contingenté, concerne un plus petit nombre de personnes
- Tous les DRCE1 promouvables sont encouragés à candidater

Plan

La section

Critères et recommandations

Activités

Évaluation des chercheurs

Évaluation des structures

Promotions

Concours

Divers

Fonctionnement interne

Questions ?

Concours CRCN

- Postes ouverts chaque année, avec thématiques prioritaires affichées, sur décision du CNRS
- Relever de la thématique prioritaire est un plus, mais la section ne classe que des candidats au niveau du concours
- Baisse du nombre de candidats : 85 admis à concourir en 2023 (> 100 les années précédentes)
- Malgré cette baisse, toujours **beaucoup d'excellentes candidatures**
- Sélection d'une trentaine de candidats pour audition
- Classement (partiel) par le jury d'admissibilité (section), **publié**
- Classement final par le jury d'admission

Concours DR2

- Postes ouverts chaque année
- Concours, pas promotion : ouvert aux chercheurs non en poste au CNRS (de fait, recrutements de ce type en section 6 en 2020, 2021, 2022)
- Depuis 2023 : possibilité de n'auditionner qu'un sous-ensemble des candidats ; nous utilisons cette possibilité pour avoir un temps raisonnable d'audition par candidat
- Depuis 2023 : obligation de classer $\geq 1.5 \times$ le nombre de places au concours
- Toujours **très compétitif** : beaucoup d'excellents candidats ne peuvent malheureusement pas être classés
- Classement (partiel) par le jury d'admissibilité (section), **publié**
- Classement final par le jury d'admission

Concours Handicap

- Le CNRS recrute chaque année des **chercheurs en situation de handicap**, par un concours spécifique
- 9 postes en 2023, dont 1 à l'INS2I
- Propositions de postes à faire remonter par les labos à l'INS2I
- Processus similaire au concours CRCN : sélection des auditionnés, auditions, classement des candidats par la section, puis commission d'interclassement inter-sections
- Recrutement sur un CDD d'un an, procédure de titularisation au bout d'un an dans le corps des CRCN (avis d'un jury formé de représentants de la section et de l'institut)

Chaires de professeur junior (1/2)

- Contrat de 5 ans avec titularisation possible dans le corps des DR2 au bout des 5 ans ; salaires supérieurs aux salaires des CRCN + budget de recherche important (plusieurs centaines de milliers d'euros) affecté au lauréat
- Le Comité national dans son ensemble est **opposé au principe des CPJ** (voir motions de la C3N et de la CPCN)
- Dans la mesure où ces postes existent, nous demandons à participer aux jurys

Chaires de professeur junior (2/2)

- En 2023 : 4 postes à l'INS2I
- Contrairement aux concours CRCN, DR2, Handicap, la section est minoritaire (1 à 2 membres, souvent partagés entre section 6 et 7) dans les jurys des CPJ (jury unique jouant le rôle à la fois de jury d'admissibilité et de jury d'admission)
- Impossibilité de publier des informations aussi transparentes que ce que nous faisons pour les concours CRCN et DR2
- Procédure de titularisation dans le corps des DR2 non encore définie
- Certaines CPJ ne sont pas pourvues, faute de candidat avec un profil « DR2 moins 5 ans »

Plan

La section

Critères et recommandations

Activités

Évaluation des chercheurs

Évaluation des structures

Promotions

Concours

Divers

Fonctionnement interne

Questions ?

Financement d'école thématique

- Examen chaque automne, à la demande des RH du CNRS de propositions de financement d'écoles thématiques, remontées par leurs organisateurs
- But officiel : financer la formation continue – donc implication nécessaire dans les participants de chercheurs (y compris doctorants, post-doctorants) qui soient des employés du CNRS
- En cas d'école récurrente, nécessité de faire un bilan de l'édition précédente (ou de celle d'avant, suivant le calendrier)
- La section émet un avis (très favorables, favorables, réservé, pas d'avis) en fonction du descriptif scientifique de l'école proposée, de sa pertinence pour la section, du bilan des éditions précédentes, de son importance pour la communauté, etc.

Rapport de conjoncture

- Une fois par mandature, la section doit rédiger un **rapport de conjoncture** : faire le point sur les domaines scientifiques couverts par la section, et l'activité sur ces domaines au CNRS et plus généralement en France
- La mandature précédente avait choisi de faire un rapport très tourné vers les chiffres, comparant en particulier les proportions de chercheurs au CNRS, dans les UMR ou dans les thèses soutenues par domaine scientifique ; + bilan démographique de la section ; cf.
<https://old.cn6.fr/doc/Conjoncture06.pdf>
- Travail pas encore commencé, mais probablement orientation similaire pour le rapport de conjoncture de la mandature actuelle

Plan

La section

Critères et recommandations

Activités

Évaluation des chercheurs

Évaluation des structures

Promotions

Concours

Divers

Fonctionnement interne

Questions ?

Rapporteurs

- 1 rapporteur sur la plupart des dossiers à traiter, 2 sur les demandes de promotion DR1/DRCE et les dossiers plus sensibles
- 2 rapporteurs pour les concours DR, 3 (dont 1 uniquement pour les auditionnés) pour les concours CR
- Les rapporteurs sont affectés en tenant compte des thématiques de recherche, des préférences des membres de la section (*bidding*) et des conflits d'intérêt (cf. plus tard)
- Les rapporteurs tournent : en particulier, pour les concours, pas le même ensemble de rapporteurs d'une année sur l'autre
- Pour les concours, les rapporteurs lisent les publis jointes au dossier (typiquement, une publi par rapporteur, dans l'ordre proposé, mais ça peut varier)

Travail des rapporteurs

- Lecture des dossiers
- Rédaction d'un pré-rapport (brouillon)
- Présentation et discussion du dossier avec la section
- Rédaction d'un rapport final sur chaque dossier (si possible, en fonction du type de dossiers, aussi utile que possible)

Validation des rapports par le président

- Relecture, amendement éventuel et validation (signature) de l'ensemble des rapports finaux
- Défense des avis et décisions de la section et des jurys d'admissibilité auprès de l'INS2I, des jurys d'admission

Indépendance vis-à-vis de l'INS2I

- Avis pris, décisions rendues **en toute indépendance** de la direction de l'INS2I et du CNRS
- Mais en bonne entente : prise en compte des consignes données, de la politique scientifique affichée, etc.
- Représentant de l'INS2I présent (mais ne prenant pas part, sauf question explicite) à nos discussions, sauf pour les concours et les promotions
- Entretien de la section avec la directrice de l'INS2I deux fois par an (et entretien réguliers entre le président de section et la direction de l'INS2I)

Calendrier

À l'automne : une semaine avec évaluations à mi-vagues, promotions, propositions de médailles, propositions d'écoles thématiques, etc.

En janvier : examen des délégations

Entre janvier et mai : période des concours avec examen des dossiers, sélection des auditionnés, auditions, jury d'admissibilité (trois semaines)

Au printemps : trois jours avec évaluations à vague, évaluations des unités, etc.

Mais aussi : comités Hcéres, sollicitations ponctuelles, etc.

Autres instances (2/2)

Bureau de la CPCN : préparation des travaux de la CPCN ; le président de la section 6 y représente les sections INS2I et INSMI

Coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N) : réunit le bureau de la CPCN, les présidents de CSI, le bureau du conseil scientifique du CNRS une à deux fois par an ; entretiens avec la direction du CNRS

Jurys d'admission : le président de section siège au jury d'admission CR INS2I et peut être amené à siéger au jury d'admission DR

Conflits d'intérêt : Conflits majeurs

- conjoint, membre proche de la famille, etc.
- relation professionnelle très étroite (telle que jugée par la section)
- relation hiérarchique directe très récente
- pour le recrutement des CR, ancien doctorant ou ancienne doctorante

Conflits : Impact (1/2)

Concours : en cas de conflit majeur, le membre de la section se retire du concours (après le jury d'admission sur dossier) ; en cas de conflit mineur, il ou elle ne s'exprime pas sur le dossier, même par le biais d'un vote, mais peut éventuellement répondre à une question ne portant pas directement sur le ou la candidate en cas de sollicitation

Autres situations : le membre concerné par un conflit (majeur ou mineur) ne s'exprime pas et peut sortir de la salle pendant la discussion

Conflits : Impact (2/2)

Membres de la section : la section ne se prononce pas sur les demandes de promotion ou de primes de ses membres, qui sont découragées ; les membres de la section ne candidatent pas au concours

Médailles : les membres d'équipes de membres de la section ne sont pas proposés pour des médailles

Questions ?

-  <https://cn6.fr/>
-  <https://lipn.info/@CoNRS6>
-  <https://twitter.com/CoNRS6>
-  president@cn6.fr